



syndicat mixte des transports en commun

## Conseil syndical du 15 octobre 2020

**Monsieur Roland JACQUEMIN**  
Président

**Délibération n° 31**

**Objet : Budget supplémentaire 2020**

### Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

<b>Date de la convocation</b>	<b>08 octobre 2020</b>	<b>Présents</b>
<b>Observation :</b> <b>Arrivée : Mesdames, Messieurs Willemain, Salort, Chekouat, Grosclaude</b>		GBCA (910 voix) : Titulaires : Jacquemin, Bonin, Bonnans-Weber, Boucard, Chekouat, Constantakatos, Gilbert, Guyod, Jager, Kneip, Merlet, – Suppléants : Meslot RBFC (140 voix) : Titulaires : Clavequin CCST (160 voix) : Titulaires : Hottlet – Suppléants : El Moussafer, Racine CCVS (120 voix) : Titulaires : Coddet, Grosclaude, Mammari – Suppléants : Salort, Willemain
<b>Nombre de voix</b>	<b>1 330</b>	<b>Procurations</b>
<b>-Nombre de voix pour</b>	<b>1 330</b>	De M Moutarlier à M Jacquemin
<b>-Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	De M Rousseau à M Meslot
<b>-Abstentions</b>	<b>0</b>	De Mme Inezarene à Mme Clavequin
<b>Délibération adoptée à</b>	<b>l'unanimité des votants</b>	De M Alexandre à M Racine De Mme Larcher à Mme El Moussafer De M Perrin à M Hottlet

Le budget supplémentaire est une modification budgétaire (du budget primitif et d'éventuelles décisions modificatives) dont l'objet essentiel est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- Résultat de la section de fonctionnement après affectation = + 600 753.49 €,
- Résultat de la section d'investissement = - 498 857.44 €,
- Reprise des restes à réaliser.

Lors du vote du CA 2019, nous avons déjà affecté 498 857.44 €, à la section d'investissement pour la mettre à l'équilibre.

Les ressources disponibles découlent donc des résultats de la gestion 2019 ainsi que des reports de 2019 sur 2020. Le tableau ci-après rappelle les résultats à reprendre dans le BS :



mois et n'a repris totalement qu'à compter du 8 juin. Ces différentes réductions d'offres ont généré une baisse importante de nos recettes et aujourd'hui, malgré une offre totalement rétablie, force est de constater qu'une partie de notre clientèle a fui notre réseau. Les premiers chiffres de septembre montrent une perte de l'ordre de 30 % de fréquentation qui engendrerait une perte de recettes de plus d'un million d'euros.

### Versement Mobilité

Cette taxe payée par les employeurs de plus de 11 salariés représente à elle seule 75 % de notre budget. Le confinement et les différentes décisions en faveur des entreprises, pour leur permettre de surmonter la crise, ont eu un impact considérable et immédiat sur notre niveau de recettes. En effet, le recours massif au chômage partiel, les arrêts maladies pour garde d'enfants, l'exonération totale de charges pour les secteurs d'activités tels que l'hôtellerie et le tourisme, la hausse massive du chômage, l'étalement des charges octroyé à tout le secteur privé engendre une perte de versement mobilité estimée à un peu moins de 3 millions d'euros sur une prévision initiale de 19 millions d'euros, soit une baisse de l'ordre de 16 %.

Heureusement l'Etat a décidé, dans sa loi de finances rectificative n° 3, de compenser cette perte en garantissant aux AOM un niveau équivalent à la moyenne perçue sur la période 2017 à 2019. Il ne devra donc pas y avoir d'impact sur notre budget 2020. Il n'en demeure pas moins qu'il y a lieu de s'inquiéter des conséquences à venir de cette crise sur le marché de l'emploi pour les années futures car sans aide de l'Etat, le SMTC ne pourra pas absorber une telle perte sauf à faire appel à un abondement de ses membres, ce qui aurait pour conséquence d'alourdir l'imposition des ménages.

Le BS 2020 est donc établi dans le contexte particulier de la crise du Covid-19 et ne tient pas compte d'une deuxième vague du virus, qui à l'heure où nous écrivons ce rapport, semble se confirmer. Si cela était le cas, les conséquences sur notre activité seraient catastrophiques.

Le projet de BS prend acte des résultats connus au 25 septembre 2020 qui nécessitent un réajustement de nos inscriptions budgétaires et acte d'une rigueur exceptionnelle sur les différents postes de dépenses en prévision des difficultés avérées et à venir.

## I. La Section de Fonctionnement

La section se présente ainsi qu'il suit :

		DEPENSES	RECETTES	
60661	ALS - carburants	- 20 000,00 €		
611	Lignes urbaines	- 1 320 000,00 €	64198	Rembt frais de personnel 50 000,00 €
611	Ligne régulières suburbaines	- 330 000,00 €	706110	Ventes billetterie - 1 080 000,00 €
611	Transports RPI	- 30 000,00 €	706109	Ventes SMS - 77 000,00 €
61563	ALS - maintenance	10 000,00 €	706107	Ventes ALS+VLS - 96 000,00 €
6226	Honoraires	5 000,00 €	706118	Fraudes - 10 000,00 €
62381	Communication	- 48 000,00 €	734	Versement Transport 190 000,00 €
62382	Marketing Developpement commercial	- 42 000,00 €	7531	Compensation - 95 000,00 €
6288	Divers	190 000,00 €	7481	Participation des membres - 631 500,00 €
65732	Subvention autres organismes	4 250,00 €		
	<b>SS total OP réelles</b>	<b>- 1 580 750,00 €</b>		
022	Dépenses imprévues	3,49 €	R002	Reports à nouveau 600 753,49 €
023	Virement à la section d'investissement	432 000,00 €		
	<b>SS total OP d'ordres</b>	<b>432 003,49 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>- 1 148 746,51 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 1 148 746,51 €</b>

L'excédent de fonctionnement 2019, les différents effets Covid-19, tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que l'effort fait sur les dépenses de fonctionnement courantes permettent de supprimer la contribution des membres inscrite lors du BP, soit 631 500 € et de dégager 432 000 € supplémentaires en faveur de la section d'investissement, ce qui porte au total le prélèvement sur la section de fonctionnement à 1 054 130 € sur l'exercice budgétaire 2020. Il est à noter que cet effort prend en compte des dépenses supplémentaires liées au Covid-19 (masques, parois, gel, nettoyage,...) qui se montent, pour le SMTC et la RTTB à environ 170 000 €.

- **Recettes de Fonctionnement**

o **Remboursement frais de personnel**

Il y a lieu de réévaluer ce poste du fait d'un montant d'IJSS très largement supérieur à nos prévisions. Cela est dû à la prise en compte notamment des remboursements pour un congé maternité ainsi d'un arrêt de maladie ordinaire de longue durée.

o **Recettes billetterie**

Comme évoqué, précédemment la crise du Covid-19 a un impact important sur nos recettes du trafic. Le BS prend donc en compte les éléments recensés au 31 août ainsi qu'une projection des éléments de fréquentation et de facturation jusqu'au 31 décembre.

**Recettes bus :**

Actuellement, la fréquentation du réseau est largement inférieure à l'année N-1 et nous avons du mal à appréhender son évolution d'ici à la fin de l'année. Les prévisions ci-après sont faites en tenant compte des résultats enregistrés au 31 août avec une projection de baisse de fréquentation d'environ 30 % jusqu'au 31 décembre. Si cela était confirmé, nous aurions perdu 43 % de la fréquentation annuelle et 37 % de nos recettes.

	Voyages		Recettes	
	2019	2020	2019	2020
Janvier	824 907	823 236	264 410	258 097
Février	642 273	716 554	235 208	250 419
Mars	859 934	330 007	280 814	138 192
Avril	690 275	55 840	248 434	14 651
Mai	795 555	111 272	261 453	105 781
Juin	687 296	281 331	229 854	146 029
Juillet	406 813	162 725	197 064	155 970
Août	323 328	129 331	193 027	77 211
Septembre	823 380	535 197	238 844	155 248
Octobre	746 370	522 459	281 682	197 177
Novembre	805 589	563 912	243 469	170 428
Décembre	712 501	498 751	232 924	163 046
Total	8 318 221	4 730 615	2 907 181	1 832 251
Ecart N-1		<b>-3 587 606</b>		<b>-1 074 930</b>

**Recettes SMS :**

Là aussi l'impact est important et il est prévu, compte tenu des éléments déjà enregistrés, une baisse de l'ordre de 20 % d'ici à la fin de l'année :

SMS	Recettes	
	2019	2020
Janvier	21 342	22 123
Février	19 685	21 792
Mars	22 810	10 872
Avril	20 689	2 250
Mai	20 807	5 395
Juin	21 346	14 066
Juillet	19 294	15 572
Août	17 264	11 082
Septembre	23 928	19 142
Octobre	23 224	18 579
Novembre	22 097	17 677
Décembre	18 674	14 940
<b>Total</b>	<b>251 159</b>	<b>173 491</b>
<b>Ecart N-1</b>		<b>-77 667</b>

**Recettes ALS et VLS :**

La baisse des recettes ALS et VLS suit la même logique que nos autres recettes métier :

	ALS		VLS	
	2019	2020	2019	2020
Janvier	20 424	24 441	1 423	1 696
Février	21 687	18 767	1 830	1 219
Mars	24 144	12 288	2 613	1 239
Avril	23 669	2 826	3 044	751
Mai	25 123	8 656	3 320	1 539
Juin	23 995	13 729	4 568	2 376
Juillet	20 730	18 755	4 574	3 206
Août	21 748	16 998	4 198	3 025
Septembre	19 899	15 919	4 338	3 471
Octobre	23 391	18 713	3 090	2 472
Novembre	24 293	19 434	2 299	1 839
Décembre	27 154	21 723	1 649	1 319
<b>Total</b>	<b>276 257</b>	<b>192 249</b>	<b>36 947</b>	<b>24 152</b>
<b>Ecart N-1</b>		<b>-84 008</b>		<b>-12 795</b>

**Recettes fraude :**

Durant cette crise, nos contrôleurs et agents vérificateurs ont été recentrés sur des missions de pédagogie, d'accompagnement et d'explication sur le respect des gestes barrières à l'intérieur des bus et aux abords des arrêts. Leur mission de lutte contre la fraude en a donc logiquement pâti et il est prévu une baisse de nos recettes de l'ordre de 10 000 €.

○ **Versement Mobilité :**

La crise du Covid-19 a plongé le pays dans une crise économique sans précédent et cela a un impact direct sur notre recette versement mobilité. Cette recette dépend étroitement du dynamisme du marché de l'emploi et de la santé des entreprises. Elle est chez nous de 1.7 % de la masse salariale des employeurs de plus de 11 salariés. Or, les différentes décisions prises depuis mars ont provoqué une diminution drastique de cette recette.

Le recours massif au chômage partiel, les arrêts maladie pour garde d'enfants, les annulations de charges de certains secteurs d'activité, les reports de charges, la hausse du chômage sont autant d'éléments qui conduisent à évaluer la perte de notre recette à 2 600 000 € sur un BP prévu de 18 800 000 €, soit une baisse de 14 %, qui est conforme aux annonces des autres AOM au niveau national.

Heureusement, la loi de finances rectificative n° 3 a acté le principe d'une compensation par l'Etat des pertes de versement mobilité. Cette compensation sera calculée sur la base de la moyenne des recettes 2017-2019 comparée à la recette réelle 2020. Un décret doit préciser les modalités de calcul. Nous devrions, à priori, pouvoir demander le versement d'un acompte en 2020, la régularisation intervenant début 2021. Le BS ne tient donc pas compte d'une quelconque baisse.

L'augmentation inscrite de 190 000 € provient d'un changement de méthode comptable. Il nous est demandé de faire figurer en recettes le montant brut du VM payé par les entreprises et non le net qui nous est versé par l'ACOSS. Cette augmentation est donc compensée par une charge d'un montant identique et qui correspond aux frais de gestions retenues par l'ACOSS, soit 1 % des montants encaissés.

○ **Versement Mobilité, compensation dite « Macron » :**

L'Etat, dans sa loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », a décidé de relever le seuil d'assujettissement des entreprises au VM de 9 à 11 salariés. L'Etat s'était engagé à compenser en totalité l'impact de cette réforme que nous avons estimé à environ 380 000 €. Celle-ci était jusqu'à l'année dernière d'environ 190 000 €. L'Etat a désormais décidé dans sa loi de finances de la réduire de 45 %, d'où la régularisation budgétaire de – 95 000 €.

○ **Participation des membres :**

Le résultat global de l'exercice 2019, + 600 753,49 €, ainsi que les différentes économies réalisées permettent d'annuler l'inscription faite au BP de 631 500 €.

- **Dépenses de Fonctionnement :**

Elles sont réduites de 1 580 750 € sur la gestion courante du SMTC et majorées de 432 000 € en opérations d'ordres.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement est ainsi minoré de 1 148 746.51 €.

○ **Sous-traitance :**

A l'instar des conséquences vues auparavant sur nos recettes, la crise du Covid-19 génère des modifications importantes sur nos postes de dépenses. Celles-ci concernent essentiellement les économies réalisées compte tenu de l'arrêt du réseau scolaire pendant près de trois mois, ainsi que de la baisse de l'offre sur les réseaux urbain et suburbain. Pour l'essentiel, cela se compose ainsi :

- **Réseau Urbain** : - 1 320 000 € : il s'agit notamment de la prise en compte des économies réalisées sur la masse salariale pour environ 500 000 €, sur les frais de carburants et d'entretien de la flotte de bus pour 300 000 € ainsi que la remontée de l'excédent de fonctionnement 2019 pour 480 000 €.
- **Réseau suburbain, scolaires et RPI** : le SMTC a, dès le début de la crise du Covid-19, décidé de régler 50 % des services non effectués et ce au titre du soutien de l'activité économique dans un contexte de force majeure afin de ne pas ajouter des difficultés de trésorerie aux difficultés opérationnelles. Un arbitrage sur les coûts réels supportés par les transporteurs sera effectué à l'issue de la crise. Par rapport au budget voté cela représente une économie de dépenses de 360 000 €.

- **Frais de communication et marketing** : - 90 000 €

Eu égard aux consignes strictes données, la gestion opérée avec une grande rigueur sur les dépenses permettent encore d'escompter une baisse des dépenses.

- **ALS** : - 10 000 €

+10 000 € : il s'agit pour l'essentiel d'un reliquat dû au retard d'installation du nouveau système en raison de la période d'inactivité liée au Covid-19.

- 20 000 € : la baisse du nombre de voitures mises en location durant la COVID a de fait généré une baisse des locations et donc un nombre moins important des kilomètres réalisés.

- **Honoraires** : 5 000 €

Le versement mobilité étant la seule taxe fléchée pour le développement de la mobilité, les AO ont la nécessité de connaître de façon fiable les recettes qui leur sont versées par l'ACOSS afin de pouvoir continuer à développer leur offre et garantir la sincérité de leur budget (principe fondamental de comptabilité publique).

Face au mutisme auquel se heurte bon nombre d'AO, devant nos attentes vis-à-vis des données de l'ACOSS, le réseau Tisséo a porté devant le TA de Toulouse une requête à l'encontre de l'ACOSS et a gagné. L'Acoss est enjoint à fournir à Tisséo :

- La méthode de calcul,
- La masse salariale (donc l'assiette),
- Les sommes perçues,
- Les sommes reversées.

Afin d'appuyer les travaux menés par le GART (notre relais institutionnel (gouvernement, assemblée nationale, sénat)) et conforter la décision du TA de Toulouse, il est proposé de mener une action à l'encontre de l'ACOSS. Le coût de cette action est estimé à 5 000 €.

- **Subvention autres organismes** : 4 250 €

Le Syndicat Mixte des Transports Nord Franche-Comté, créé en décembre 2019, va faire voter son premier budget. Il est constitué de l'abondement de ses membres au prorata du poids de leurs habitants. Pour l'année 2020, l'appel de fonds sera minime compte tenu d'une subvention exceptionnelle de 70 000 € versée par le Pôle Métropolitain.

## II. La Section d'Investissement

La section présentait un déficit de -498 857,44 € qui a été couvert par l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

	<b>Montant</b>
Solde section investissement	- 1 036 420,55 €
Affectation du resultat 2019	498 857,44 €
Restes à réaliser	537 563,11 €
<b>A affecter en investissement</b>	<b>- €</b>

➤ Les reports de recettes 2019 sur 2020 sont constitués comme suit :

	<b>Montant</b>
Optymo II - Grenelle de l'environnement	700 000,00 €
SD'AP	1 400 000,00 €
Avances et acomptes pour travaux	6 661,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 106 661,59 €</b>

➤ Les reports de dépenses 2019 sur 2020 sont constitués comme suit :

	<b>Montant</b>
Frais d'études / Licences	75 120,00 €
Terrains	37 744,00 €
Billetique / Matériel de transport	377 294,61 €
Avances et acomptes pour travaux	1 078 939,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 569 098,48 €</b>

Vous trouverez ci-après les propositions d'affectation du solde :

		DEPENSES	RECETTES		
205	Licences	- €	1641	Emprunt en euros	- €
2135	Construction et aménagement général	- €			
2111	Immo corporel Terrain nu	- €	.021	Prélèvement sur fonctionnement	432 000,00 €
2154	Radio téléphone	- €			
2181	Agencements et aménagements	- €	1068	Affectation du résultat	498 857,44 €
2182	Matériel de transport	- €			
2183	Mobilier de bureau/info	- €			
2318	Projet Hydrogène	432 000,00 €			
	<b>SS total</b>	<b>432 000,00 €</b>			
	Report à nouveau	498 857,44 €			
<b>TOTAL</b>		<b>930 857,44 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>930 857,44 €</b>

### La section d'investissement

Cette année nous ne prévoyons pas de dépenses supplémentaires que celles prévues au BP. Le prélèvement sur la section de fonctionnement permet au SMTC d'inscrire une provision pour mener à bien une partie du projet hydrogène à hauteur de 432 000 €.

Les propositions détaillées ci-dessus constituent le budget supplémentaire 2020, cette adoption s'effectue par chapitre et sont reprises dans la maquette ci-après :

MAQUETTE RECAPITULATIVE				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
<b>Dépenses</b>				
	Déficit antérieur reporté	- €	0.001 Solde d'exécution reporté	498 857.44 €
60661	ALS - carburants	- 20 000.00 €	2318 Immo : Projet hydrogène	432 000.00 €
611	Lignes urbaines	- 1 320 000.00 €		- €
611	Lignes régulières suburbaines	- 330 000.00 €		- €
611	RPI	- 30 000.00 €		- €
61563	ALS - maintenance	10 000.00 €		- €
6226	Honoraires	5 000.00 €		- €
62381	Communication	- 42 000.00 €		- €
62382	Marketing Développement commercial	- 48 000.00 €		- €
6238	Divers	190 000.00 €		- €
65732	Autres charges de gestion courantes	4 250.00 €		- €
022	Dépenses imprévues	3.49 €		- €
023	Virement à la section d'investissement	432 000.00 €		- €
	<b>total</b>	<b>- 1 148 746.51 €</b>	<b>total</b>	<b>930 857.44 €</b>
<b>Recettes</b>				
R002	Report à nouveau	600 753.49 €	1641 Emprunt en euros	- €
64198	Autres remboursements	50 000.00 €		
706	Recettes transport	- 1 253 000.00 €		
706118	Fraude	- 10 000.00 €		
734	Versement mobilité 1 %	190 000.00 €	021 Prélèvement sur fonctionnement	432 000.00 €
7531	Compensation VM	- 95 000.00 €		
7481	Participation membres	- 631 500.00 €	1068/10 Affectation du résultat	498 857.44 €
	<b>total</b>	<b>- 1 148 746.51 €</b>	<b>total</b>	<b>930 857.44 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le budgétaire supplémentaire 2020.

Le Président,  
Roland JACQUEMIN